

Arrachage manuel de Jussieu sur le Thouet

A photograph showing three people in a small green boat on a river, pulling aquatic plants (Jussieu) from the bank. The background is a lush green landscape with trees and a fence. The text 'Arrachage manuel de Jussieu sur le Thouet' is overlaid on the image.

Coût total et financements du projet :

Coût de l'opération pour l'année 2013 : 33 745 € TTC

Financements :

- 35 % Agence de l'Eau Loire-Bretagne
- 15 % Région Poitou-Charentes
- 13 % Conseil Général 79
- 37 % SMVT

Descriptif technique et financier des travaux réalisés :

Les prestations sont confiées à des entreprises locales qualifiées pour les interventions en rivière. Les travaux se déroulent par voie d'eau, à pied ou en barque. L'arrachage réalisé en 2013 a été exclusivement manuel.

La description des prestations dans les pièces du marché, précise que :

- L'intervention s'effectue uniquement sur les herbiers de plantes invasives : Jussie (*Ludwigia* sp.) ; localement associée à *Egeria densa*, *Elodea canadensis* et *Elodea nuttallii*
- Le terme arrachage se définit par « Enlèvement de l'ensemble de la Jussie, du système racinaire, des tiges et du système foliaire en évitant toute fragmentation de la plante ».

Les modalités techniques d'intervention décrivent :

- Les dispositions nécessaires pour éviter l'implantation de nouveaux herbiers,
- L'arrachage mécanique éventuellement demandé,
- L'arrachage manuel,
- Le transfert et le ressuyage des résidus de l'arrachage,
- La désignation des zones de dépôt, le transport et le stockage définitif des résidus ressuyés.

Le coût des travaux comprend essentiellement la main d'œuvre, les moyens matériels nécessaires étant peu importants. La base de travail se chiffre en « jour/homme ». Chaque secteur d'intervention, déterminé par le technicien de rivière selon la cartographie des herbiers de l'année précédente, fait l'objet d'un lot sur lequel l'entreprise réalise les travaux.

Informations sur les aspects administratifs

Travaux inscrits dans la Déclaration d'Intérêt Général du CTMA Thouet 2011-2015.

Informations complémentaires sur la prestation

La formation et la sensibilisation des ouvriers est assurée par le technicien de rivière au démarrage des travaux. Les résidus de l'arrachage sont ressuyés une journée, avant leur dépôt sur les sites de stockages. Ceux-ci sont déterminés avec les services techniques communaux concernés, et situés en général à proximité immédiate des chantiers. En 2013 les travaux ont concernés environ 17 km de rivière.

Documents utilisés qui seraient disponibles sur demande

Cahier des charges – Bilan technique des travaux

Présentation des impacts observés, en fonction de l'état d'avancement des travaux :

Lorsqu'ils sont menés régulièrement, les travaux d'arrachage de la Jussie permettent souvent de contenir l'envahissement du cours d'eau. La fréquence de retour des interventions varie entre 2 et 5 ans. Cependant les caractéristiques physiques des secteurs influencent fortement l'efficacité des travaux : la présence de vases, l'ensoleillement ou l'artificialisation du niveau d'eau caractérisent les milieux propices au développement des herbiers.

Suivi mis en place :

- Cartographie des plantes exotiques envahissantes aquatiques et terrestre (ORENVA) ;
- Surveillance et localisation du front de colonisation des espèces.

Contact pour tout renseignement sur ce projet :

TMR : Arnaud BOUHOURS et Guillaume CHARRUAUD - 05 49 64 85 98 - smvt@valleedut Thouet.fr

Président du Syndicat au moment des travaux :

René CHARRON - 26 rue de la Grille - 79600 ST LOUP LAMAIRE